RAPPORT-PSA

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Le commerce en Suisse de reptiles vivants

Synthèse de l'enquête 2013 de la PSA auprès des éleveurs, des commerçants et des autorités



En toile de fond

L'enquête de la PSA au sujet du commerce en Suisse de reptiles vivants a été motivée par les résultats d'une étude européenne menée par EndCap¹ (2012, Wild Pets in the European Union), selon lesquels le commerce de reptiles vivants issus d'élevages en masse et de la capture d'animaux à l'état sauvage atteignent des dimensions effrayantes. De plus, ce genre de commerce se trouve confronté à de graves problèmes de protection des animaux. Voici quelques extraits du rapport::

- Les importations dans l'UE de reptiles vivants ont triplé depuis l'an 2000. Environ 60 % des animaux sont capturés dans la nature leur nombre a doublé depuis 2000.
- Entre 2005 et 2007 seulement, l'UE a importé 6,7 millions de reptiles vivants, principalement pour être détenus comme animaux de compagnie.
- La proportion du commerce illégal d'espèces protégées est inconnue et ne peut qu'être estimée. En 2008–09, seulement au Royaume-Uni, ont été confisqués 1044 reptiles vivants d'espèces protégées, dépourvus des papiers CITES ou munis de documents incorrects.
- La mortalité des reptiles en captivité ayant été capturés à l'état sauvage est effroyablement élevée. Le taux de reptiles capturés, vendus en Europe et qui ne survivent pas à la première année de captivité, se monte à 90 %!
- Jusqu'à 80 % des reptiles provenant d'outre-mer, acquis par des grands distributeurs, sont malades, infestés de parasites ou meurent durant le transport.

Suite à ce rapport – qui, par ailleurs, a été rédigé par un collectif d'organisations de protection des animaux qui s'engage afin de faire cesser toute détention d'animaux sauvages en captivité – le Département Animaux sauvages de la PSA a voulu se renseigner sur la manière dont cette situation est appréhendée par les professionnels en Suisse et sur l'ampleur de cette problématique dans notre pays. Notre département a discuté personnellement avec le groupe suisse de l'Association allemande d'herpétologie et des terrariums (Deutsche Gesellschaft für Herpetologie und Terrarienkunde Schweiz DGHTS), a visité un élevage de reptiles du grand distributeur Qualipet et a envoyé le questionnaire de l'enquête à des commerces d'animaux, aux vétérinaires et aux autorités.

Table des matières

Résultats de l'enquête auprès des magasins d'animaux	3
Résultats de l'enquête auprès des vétérinaires cantonaux	4
Résultats de l'enquête auprès des vétérinaires / de la Société des vétérinaires suisses SVS	5
Résultats de l'enquête auprès du Service vétérinaire de frontière SVF et de l'Office vétérinaire fédéral OVF	5
Résultats des discussions avec la DGHT, groupe Suisse et avec le centre d'élevage de Qualipet	6
En conclusion	7
Le rapport EndCap, Wild Pets in the European Union	8

Éditeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle Tél. 061 365 99 99, Fax 061 365 99 90, CCP 40-33680-3 sts@tierschutz.com, www.protection-animaux.com

Résultats de l'enquête auprès des magasins d'animaux

Taux de retour du questionnaire: mauvais (11 sur environ 200 magasins contactés...)

<u>Provenance des animaux</u>: élevage propre (rare; fréquent surtout chez les petits magasins), entreprises suisses ou étrangères d'élevage commercial (parfois via des intermédiaires), éleveurs non professionnels (ils fournissent surtout les petits commerces). Les petits commerces se procurent souvent des animaux jeunes chez leur clientèle fidèle et se spécialisent sur un nombre restreint d'espèces, pour lesquelles ils disposent d'un réseau d'éleveurs dans toute la Suisse.

On observe parfois des captures d'animaux à l'état sauvage, surtout d'anolis, d'agames et d'espèces rares de lézards, ainsi que d'araignées et de scorpions; dans ces cas interviennent les intermédiaires (les magasins se réfèrent à leur sérieux).

<u>Grands intermédiaires:</u> Reptiles du Monde, Servion (fermes animalières et captures dans la nature), <u>Import-Export Peter Hoch (Waldkirch, D).</u>

État sanitaire des animaux à l'arrivée: les animaux sont parfois trop jeunes; ils ne savent pas se nourrir correctement; ils sont parfois infestés de parasites; le stress fait apparaître des maladies latentes; certains animaux sont sous-alimentés.

Mortalité des animaux capturés dans la nature après l'arrivée au magasin spécialisé: les données estimées se situent autour de 1 %. Les magasins zoologiques spécialisés se trouvent au bout de la chaîne, c'est-à-dire que les grossistes trient les animaux affaiblis après l'importation directe... ces derniers n'atteignent plus les magasins suisses!

Réclamations de la clientèle: on n'apprend pratiquement rien au sujet d'éventuels problèmes après la vente des animaux à des particuliers. La plupart des commerces zoologiques peuvent garantir la santé des animaux.

Évaluation des commerces zoologiques dans le rapport d'EndCap: dans l'ensemble assez favorable! Cependant, ils considèrent généralement que cette problématique ne les concerne pas et ne concerne pas leurs fournisseurs. Ils voient plutôt le problème au niveau de l'offre et des intermédiaires des «grands». Ils voient plutôt le danger dans les bourses aux animaux internationales (où tout le monde se rencontre, de l'importateur commercial à l'adolescent qui s'improvise en éleveur non professionnel), le marché noir, Internet (le problème, ce sont toujours «les autres»...). En particulier, on mentionne souvent les bourses aux animaux en Allemagne comme problématiques; la mortalité des animaux qui peuvent y être acquis est estimée à 50 %. Les réponses telles que: «les animaux qu'on me livre sont sains», «je ne sais pas combien d'animaux meurent chez le grossiste, ni si cela arrive» sont fréquentes. Certains commerçants se disent favorables à ce que l'on interdise la capture. Ils sont également d'avis que la traçabilité n'est pas garantie chez les fournisseurs étrangers et que le risque de pertes est élevé.

Résultats de l'enquête auprès des vétérinaires cantonaux

Taux de retour du questionnaire: médiocre (à peine la moitié des cantons; aucune réponse de la Suisse romande ni du Tessin).

<u>Qui a répondu?</u> L'Office vétérinaire des Cantons primitifs, les Services vétérinaires de Lucerne, de Glarus, de St. Gall, de Zoug, de Schaffhouse, des deux Appenzell, de Berne, de Bâle-Campagne, de Zurich.

De quelles importations êtes-vous au courant pour l'an 2011? Plusieurs espèces de serpents, d'agames, de lézards et de scinques, de varans, d'arthropodes («presque tout» selon Mme G. Calzavara²); relativement peu de tortues terrestres, des caméléons. À Lucerne et à Zoug, «pas de données disponibles» – les Services vétérinaires ne semblent pas tous être au courant. (On ne contrôle les détenteurs de reptiles qu'à l'occasion des contrôles en vue d'octroyer les permis de détenir ou des bourses aux animaux, pas lorsque les animaux sont importés dans les cantons). L'OVF établit les permis d'importer et reçoit une confirmation des cantons concernés – mais les cantons ne disposent généralement pas d'une présentation détaillée des animaux et les contrôles ont lieu à la frontière (cantons de frontière).

Quelles sont les espèces importées le plus souvent? Serpents venimeux, pythons, agames.

<u>D'où proviennent la plupart des importations?</u> D'Allemagne (la plupart de bourses aux animaux, de particuliers, déclarés mais pas toujours contrôlés), d'Autriche, 2011/12: captures d'Uromastyx directement de Dubaï (120, respectivement 50 individus via un grossiste), des USA.

<u>Y</u> a-t-il souvent des saisies à cause de papiers incomplets ou d'un mauvais état sanitaire? Non, les papiers sont en règle pour la plupart des reptiles; contrairement à l'importation d'oiseaux et de chiens! Les offices cantonaux ne contrôlent pas les importations (hormis les cantons de frontière). L'expérience des cantons est unanime dans ce domaine.

Combien d'expéditions d'animaux vivant ont été contrôlées? Aucune (réponse de la plupart des offices cantonaux), un contrôle standard annuel (SG, car canton de frontière) en plus des animaux CITES annoncés.

Impression globale de l'état sanitaire des animaux: inconnue (Cantons primitifs, GL, LU); suffisante à bonne (SG).

<u>Évaluation du rapport EndCap:</u> ne concerne pas la Suisse (tous les vétérinaires cantonaux sont unanimes), car la Suisse n'est refournie que par des intermédiaires (dont la plupart résident en Allemagne). Cela signifie que les animaux affaiblis et malades sont découverts chez eux, non pas à la frontière!

Résultats de l'enquête auprès des vétérinaires / de la Société des vétérinaires suisses SVS Taux de retour du questionnaire: mauvais (deux seulement).

Taak de Feteur da queettermaner maarane (deak eeurement).

Qui a répondu: la Clinique pour animaux sauvages de l'hôpital vétérinaire de Zurich (Klinik für Wildtiermedizin Tierspital Zürich), le Cabinet Vétérinaire des Tuileries (GE).

Espèces fréquemment traitées: principalement des agames, parfois des anolis, des iguanes, des caméléons, des scinques, des amphibiens et des arthropodes.

Fréquence dans les cabinets d'animaux provenant de la capture: basse (pour autant que la provenance soit connue); basse aussi dans les magasins d'animaux.

État sanitaire des animaux capturés comparé à celui des animaux issus de l'élevage: comparable, les animaux capturés ne se portent pas plus mal que les autres. Le Cabinet Vétérinaire (Genève) traite les animaux de magasins spécialisés à Gland, dans des conditions impeccables et avec du personnel soignant compétent. Ce n'est pas possible de tracer des généralités quant aux animaux capturés ou élevés.

<u>Problèmes sanitaires les plus fréquents et leurs causes:</u> parasites (environ 25 % des animaux soumis à consultation), facteurs de maladie facultatifs (en raison d'erreurs dans la détention), dégâts à la peau, rétention d'œufs, infections bactériennes, tumeurs. Spécialement causés par la détention: brûlures de la peau, anémies, carences de vitamines...

Évaluation du rapport EndCap: n'est connu que du vétérinaire genevois; il trouve qu'il mérite réflexion mais il est contre l'interdiction d'importer.

Résultats de l'enquête auprès du Service vétérinaire de frontière SVF et de l'Office vétérinaire fédéral OVF

<u>SVF:</u> les contrôles de routine ne concernent que les importations soumises aux contrôles CITES qui ont été annoncées. La découverte d'autres importations est due «au hasard». Les animaux contrôlés se trouvent généralement dans un bon état sanitaire. Les saisies sont rares (lorsqu'il y en a, elles sont dues à des papiers incomplets). Le SVF ne tient pas de statistiques, c'est l'OVF qui en est chargé.

OVF: en ce qui concerne l'état des animaux, il se réfère au SVF; en ce qui concerne les chiffres, à la statistique de frontière. Ainsi, selon la banque de données CITES, en 2011 ont été importés en Suisse 543 pythons royaux vivants, principalement pour des raisons commerciales (magasins d'animaux), quelques-uns pour des particuliers.

Résultats des discussions avec la DGHT, groupe Suisse et avec le centre d'élevage de Qualipet (Simone Piovan) à Zofingen

Afin d'approfondir sa recherche, notre Département Animaux sauvages a pu visiter l'installation d'élevage de reptiles du grand distributeur Qualipet, à Zofingen. Celle-ci «produit» – avec quelques éleveurs non professionnels suisses – l'ensemble de l'offre de reptiles de Qualipet. Ce grossiste ne fait donc plus recours à l'importation et, de plus, ne commercialise que des espèces non venimeuses, non soumises à une attestation de compétences.

L'éleveur (Simone Piovan) défend l'avis que l'importation d'individus capturés afin d'établir une souche d'élevage suisse est acceptable, mais il condamne l'importation en masse pour l'approvisionnement courant des commerces d'animaux. Il soutient également la déclaration du rapport EndCap, selon lequel le taux de mortalité atteignant 80 % est réaliste. Il précise que, depuis que le grand distributeur Qualipet n'est plus fourni de l'étranger, cette problématique s'est considérablement améliorée en ce qui concerne la Suisse. D'après lui, la plupart des importations de l'étranger et, en particulier, celles d'animaux capturés, passeraient actuellement par les petits commerçants d'animaux (noter la contradiction avec l'assertion de ces derniers, selon lesquels le problème se trouve chez «les grands»…!). De plus, la plupart des reptiles provenant des magasins d'animaux finiraient dans les mains de débutants. Il explique que les détenteurs expérimentés sont en réseau entre eux pour effectuer leurs échanges d'animaux au niveau privé, via Internet ou lors des bourses aux animaux. En Suisse, les bourses aux reptiles ne sont pas aussi grandes qu'en Allemagne, où on trouve de tout, du novice, au détenteur non professionnel, au magasin zoologique spécialisé, au grand distributeur et à l'importateur. Ces bourses sont simplement le point de rencontre; ce qui peut être problématique est souvent la détention sur place.

L'Association allemande d'herpétologie et des terrariums (Deutsche Gesellschaft für Herpetologie und Terrarienkunde, DGHT) représente les éleveurs non professionnels. La plupart d'entre eux acquièrent leurs animaux entre eux, par l'échange, l'achat et la vente. Les bourses aux animaux, les associations et l'Internet servent de moyen de contact. L'Association considère le rapport End-Cap comme tendancieux et non objectif, sans pour autant nier la problématique des captures dans le but commercial et des commerces mondiaux d'animaux vivants.

Le problème serait représenté par les magasins d'animaux et par leur demande auprès des grands importateurs et, finalement, par les gens, pour la plupart des débutants, qui achètent des reptiles dans ces magasins (...). Il serait mieux de se procurer les animaux auprès de détenteurs non professionnels. La capture ne devrait fondamentalement pas être condamnée, car elle serait une source de travail sur place et permettrait d'exploiter durablement les effectifs. Et il semble qu'il est possible qu'un éleveur non professionnel mais spécialisé et quelques collègues confèrent à un commerçant sérieux sur place le mandat de capturer une douzaine d'animaux choisis et sains, d'espèces non établies en Suisse. Dans ce cas, on peut garantir que ces précieux animaux seront soigneusement traités, qu'ils disposeront de tous les papiers nécessaires et qu'ils recevront tous les soins nécessaires lorsqu'ils arriveront à destination. Ces animaux serviraient de souche à des élevages pour satisfaire la demande en Suisse, afin que la capture ne soit plus nécessaire à l'avenir. Cependant, ces importations constitueraient une exception. La DGHT ne se sent donc pas concernée par le rapport EndCap.

En conclusion

La Suisse n'est concernée qu'indirectement par les situations contrevenant à la protection des animaux illustrées dans le rapport EndCap, car il n'y a pratiquement pas d'importation directe d'animaux vivants de leurs pays de provenance à la Suisse: le marché suisse est servi par de grands importateurs sis en Allemagne. Les magasins d'articles zoologiques reçoivent leurs animaux de ces derniers, sauf le grand «acteur» suisse – Qualipet – qui est désormais passé entièrement à son propre élevage. Les magasins d'animaux qui font recours à de grands importateurs reçoivent presque exclusivement des animaux sains – indépendamment qu'ils proviennent de l'élevage ou de la capture. Car les (probablement nombreux!) animaux malades, blessés sous-alimentés, provenant de la capture ou d'élevages en masse, sont triés par les grossistes. La demande (toutefois réduite) d'animaux capturés par des clients suisses permet indirectement de maintenir le commerce international de ces animaux et les problèmes qui en découlent. Il reste la question, si la «capture dans la nature» et «l'élevage» sont de second ordre, des élevages de serpents africains. Il peut régner par exemple, des conditions misérables et ce n'est pas exclu (ou il faut presque le supposer) que des animaux capturés soient «injectés» dans ces fermes, car les serpents ne se reproduisent pas suffisamment en captivité!

La «capture» en elle-même ne rime pas forcément avec des problèmes de protection des animaux, pour autant qu'elle soit pratiquée de façon durable et que les animaux soient traités et détenus de façon professionnelle. À ce propos on peut se poser la question essentielle si c'est admissible de capturer des animaux sauvages pour le marché des animaux de compagnie et si des reptiles à l'origine «sauvages» souffrent autant que certains mammifères en captivité... La responsabilité incombe en tout cas aux commerçants d'animaux qui ont le choix entre des élevages non professionnels indigènes, ou carrément une station d'élevage propre (comme Qualipet), et l'importation de «produits de masse» provenant d'un grossiste d'Hambourg (qui se procure régulièrement des animaux par des captures en Indonésie ou dans des élevages de serpents en Afrique de l'Ouest).

Les éleveurs non professionnels se font un point d'honneur de travailler correctement et n'attribuent des problèmes qu'aux personnes qui, sur un coup de tête, se procurent des reptiles dans un magasin d'animaux spécialisé. Cependant, les commerçants spécialisés sont souvent aussi des éleveurs privés non professionnels et, dans ce cas, ils sont parfaitement acceptés dans leur cercle. Ils attribuent donc les problèmes aux grands commerçants, bien que, ces derniers, en Suisse (Qualipet), ne comptent plus sur l'importation mais se procurent leurs animaux auprès d'éleveurs non professionnels sérieux!

Les contrôles à la frontière sont dérisoires; il est assez facile d'importer un petit reptile par contrebande. Il existe de grandes bourses aux animaux dans les pays voisins, où les grossistes exposent directement, si bien que le profane peut aussi s'approprier un reptile exotique et rare (peut-être même provenant de la capture et, dans tous les cas, dépourvu des papiers nécessaires). Cependant, on ne peut pas estimer la fréquence à laquelle cela se produit effectivement.

La plupart des débutants dans le domaine des terrariums peuvent se procurer leurs animaux dans les magasins spécialisés ou via Internet. Dans les magasins d'animaux on trouve (rarement) des animaux provenant de la capture; il serait important que la clientèle exige par principe des animaux d'élevages suisses et que les commerçants d'articles zoologiques se refournissent également auprès de ces derniers, en délaissant les grands commerçants et les importateurs internationaux! C'est difficile d'évaluer tout ce qui passe par Internet. La recherche menée par la PSA sur les plates-formes en ligne donne l'impression que ce sont surtout des détenteurs non professionnels qui y apposent des annonces et que la plupart des animaux semblent être issus d'élevages suisses et de détentions sérieuses.

La problématique illustrée dans le rapport EndCap concerne donc le niveau international et les grandes importations dans l'UE (les reptiles capturés dans la nature ou produits dans des élevages en masse y parviennent directement depuis leurs pays de provenance). La Suisse n'est pas directement concernée par cela, d'après l'expérience et les arguments des vétérinaires cantonaux, du SVF et des vétérinaires traitants («chez nous n'arrivent que des animaux en bonne santé»).

7

Cependant, afin que la clientèle suisse n'encourage pas ce commerce international, on pourrait formuler les exigences suivantes en matière de protection des animaux:

- N'achetez que des animaux en Suisse et auprès de magasins animaliers sérieux ou d'éleveurs non professionnels également sérieux.
- Renseignez-vous quant à la provenance des animaux. N'achetez pas d'animaux provenant d'élevages étrangers ou de la capture à l'état sauvage; préférez les animaux des élevages suisses.

Et, pour les magasins zoologiques spécialisés:

- Renoncez aux animaux issus de la capture et ceux qui ont été reproduits dans des élevages en masse.
- Procurez-vous vos reptiles, s'il le faut, auprès d'importateurs sérieux et en connaissant parfaitement la provenance (ferme, commerçants) des animaux.
- Donnez la préférence aux éleveurs suisses pour vos fournitures.
- Sensibilisez votre clientèle à la problématique du commerce d'animaux et à ce dont il faut être attentif lors de l'achat d'un reptile.

Le rapport EndCap, Wild Pets in the European Union

EndCap est une communauté européenne d'intérêts formée d'organisations de protection des animaux dont l'objectif politique est d'améliorer les conditions des animaux sauvages détenus en captivité et de faire cesser, à terme, cette détention. Son rapport paru en 2012 au sujet du commerce d'animaux exotiques dans l'UE fait état de constatations effroyables quant au commerce de reptiles issus de la capture ou multipliés dans des fermes d'élevage:

- Environ 25 % de toutes les activités commerciales internationales avec des animaux sauvages semblent être illégales.
- L'UE importe chaque année des millions de reptiles vivants provenant de la capture et de «fermes» situées en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.
- La capture perturbe le développement naturel et la conservation des effectifs à l'état sauvage.
- Des milliers de reptiles d'espèces protégées sont confisqués chaque année aux frontières européennes car ils ne sont pas accompagnés des papiers nécessaires pour être importés et commercialisés.
- 80 % des animaux dans le commerce présentent des blessures, des parasites et des symptômes de sous-alimentation;
- 75-90 % des animaux capturés dans la nature meurent au cours de la première année en captivité.

Feuilles d'information PSA sur la détention appropriée des reptiles

- Gecko léopard
- Serpent des blés

À télécharger de www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_compagnie > Reptiles

Feuilles d'information PSA sur la protection des animaux sauvages

- Connaître les hérissons et les protéger
- Protéger les faons lors de la fenaison
- Protégeons les amphibiens en migration!
- Des clôtures sûres pour les animaux de rente et la faune sauvage
- Protéger correctement la vigne ; il s'agit aussi de ménager les animaux
- Le nourrissage des oiseaux en hiver
- Tücken und Fallen im Garten («Embûches et pièges au jardin», disponible seulement en allemand) À télécharger depuis www.protection-animaux.com/publications/animaux_sauvages/